



VIDE GRENIERS

RÈGLEMENT

Le Dimanche 07 avril 2019 de 7 heures 30 à 18 heures 30

Vide grenier organisé par la Municipalité, sur la place des Gitans.

- 1 - Les inscriptions sont réservées aux propriétaires ou résidents de la Commune des Saintes Maries de la Mer (adultes et enfants avec autorisation parentale), et non professionnels. Un contrôle pourra être effectué par les agents de la police municipale, ou le service des douanes.
- 2 - Les inscriptions sont personnelles.
- 3 - Pour participer à cette journée, il faut s'inscrire au préalable à la Police Municipale des Saintes Maries de la Mer, avant le dernier délai mercredi 03 avril 2019.
- 4 - La bonne humeur, la convivialité et le respect sont les principes de la participation.
- 5 - Il est indispensable de présenter un justificatif de domicile, une pièce d'identité et une copie de l'assurance responsabilité civile, si un justificatif est manquant la présente inscription ne sera pas valable.
- 6 - La participation pour la journée est fixée à 6€ (6 mètres linéaires maximum) et sera réglée à l'inscription par chèque à l'ordre du trésor public.
- 7 - Les articles exposés devront tous être étiquetés avec un prix apparent.
- 8 - Rien ne doit être accroché ou suspendu sur les arbres de la place des gitans et il est interdit d'attacher des cordes et des cintres sur les arbres et les lampadaires.
- 9 - Les participants doivent s'installer impérativement entre 7h30 et 8h30.
- 10 - Le nettoyage de l'emplacement à l'issue de la manifestation est à la charge des exposants.
- 11 - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries. Celle-ci sera reportée au dimanche suivant, et en cas d'une nouvelle annulation pour cause d'intempéries, le vide grenier sera définitivement annulé.
- 12 - Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles. (90 places)

NOM: PRENOM

ADRESSE :

TELEPHONE

A lu et pris connaissance du présent règlement,

A Saintes Maries de la Mer, leSIGNATURE:

A retourner à la Police Municipale des Saintes Maries, avec photocopies de la carte d'identité, du justificatif de domicile, et de l'assurance responsabilité civile, et le chèque au Trésor public avant le :
mercredi 03 avril 2019.